

## COMMUNIQUÉ DES ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS DE RENAULT

4 novembre 2015

Les administrateurs indépendants de Renault n'entendent en rien polémiquer sur les déclarations qui peuvent être faites sur l'avenir du groupe.

Ils tiennent néanmoins à rappeler que le conseil a pour mission d'administrer Renault en considération de son intérêt social et de celui de ses actionnaires, de ses salariés et de tous les tiers concernés. Le but est d'assurer la pérennité du groupe et les moyens de son développement à long terme, humain, technologique et commercial.

A ce titre, il convient de rappeler que la loi « Florange » a expressément laissé aux entreprises le choix d'adopter des droits de vote double ou de maintenir des droits de vote simple. En conformité avec cette loi, et nullement en cherchant à s'en affranchir, le conseil d'administration de Renault a recommandé à l'assemblée générale le maintien des droits de vote simple. Il l'a fait en estimant que c'était le moyen de protéger l'équilibre de l'Alliance Renault-Nissan. Le conseil considère cette alliance comme essentielle pour la pérennité de Renault et l'adoption des droits de vote double de nature à la déstabiliser.

Depuis 16 ans, la stratégie décidée par le conseil d'administration de Renault a permis d'assurer le succès industriel de Renault et de l'Alliance, et de classer l'Alliance parmi les 4 premiers constructeurs mondiaux.

*Le 11 février 2015, le Conseil d'administration de Renault a arrêté la liste de ses administrateurs indépendants, qui étaient au nombre de 10.*

*A la suite de l'Assemblée générale du 30 avril 2015, la liste des administrateurs indépendants est : Mme Blair, Mme de La Garanderie, Mme Sourisse, M. Belda, M. Desmarest, M. Garnier, M. Lagayette, M. Ladreit de Lacharrière, M. Riboud et M. Thomas.*